



À l'attention Monsieur Khaled El-Enany
Directeur général de l'UNESCO
7 place de Fontenoy-Unesco
75007 Paris

À Uzerche, le 22 octobre 2025

Objet // Demande d'inscription des gestes de l'hospitalité vive sur les mers et les rivages
au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Monsieur le directeur général de l'UNESCO,

Depuis près de quinze années, notre association mène de nombreux projets de création artistique (théâtre, radio, écriture) avec des personnes exilées de tous âges et horizons. Pour nous, créer ensemble est un acte d'hospitalité indispensable : c'est se rencontrer, échanger, partager, socialiser, faire naître des amitiés et des voisinages, se découvrir dans nos ressemblances et aussi nos différences (parce que l'altérité est le trésor de notre humanité), pour exprimer nos émotions (rire, pleurer, s'étonner, s'indigner...), pour panser les maux de l'âme, pour se réapproprier son histoire, se libérer, se transformer, pour apprendre à vivre en faisant ensemble.

Toutes ses expériences artistiques, portées par un multiculturalisme d'une richesse culturelle incroyable, donnent tout le sens à ce pourquoi nous sommes humain.e.s : la solidarité, la tolérance, le respect, la fraternité/sororité, l'égalité et la liberté. Ici résonne l'écho de la devise de notre République, celle qui devrait protéger les droits humains – de tous.les les humain.e.s ! – leur dignité, leur intégrité. Pour rappel, monsieur le directeur de l'UNESCO, l'hospitalité appartient à notre patrimoine culturel depuis plus de 2800 ans (Homère dans *L'Odyssée* nous invitait déjà à considérer l'importance politique et philosophique des gestes d'accueil inconditionnel)... Inscrite dans nos fondements démocratiques, l'hospitalité envers les personnes en quête de refuge est une valeur essentielle de notre identité nationale. Il nous semble donc fondamental et même urgent, dans ce monde chaotique, inégal, où de nombreux droits humains sont bafoués, de défendre le principe d'hospitalité pour protéger notre humanité et ainsi garantir une paix internationale aujourd'hui et pour les générations futures.

Par la présente, nous artistes de la Cie Théâtre des Funambules, nous déclarons solennellement co-signataires du dossier d'instruction porté par le PEROU visant à faire reconnaître les gestes de l'hospitalité vive au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, ce conformément à la Convention 2003 de l'UNESCO. Cette requête nous engage collectivement devant les générations futures. Nous ne doutons pas que l'UNESCO, dont la mission est de reconnaître et soutenir ce qui fait tenir notre humanité, saura la recevoir et l'entendre. Nous ne doutons pas que l'UNESCO créée pour « construire la paix » engagera alors tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir une politique ambitieuse, définie notamment depuis notre expérience, de protection de ces gestes et de leur transmission à nos enfants.

En espérant que vous soutiendrez la démarche portée par le PEROU, Monsieur le directeur de l'UNESCO, nous vous adressons nos salutations respectueuses.

LES ARTISTES DE LA CIE THÉÂTRE DES FUNAMBULES